

Vérifier les dosages

Analyses en laboratoire

Rapport de Gestion et rapport du Commissaire

1. Evolution des affaires,
situation de la société,
principaux risques et
résultats

1.1. Contexte financier

Durant l'exercice 2017, les performances de la majorité des grandes classes d'actifs sont positives, et quelquefois de manière très significative. Seule la performance du monétaire est négative. La volatilité des marchés a atteint un niveau de faiblesse pratiquement jamais connu.

En 2017, les actions ont progressé de 6,50 % en Europe (EuroStoxx50). Parallèlement, les taux d'intérêt à long terme ont légèrement remonté sur certains pays

(Allemagne, Belgique) ; le taux OLO 10 ans passant de 0,53 % à 0,64 % et dépassant même 1 % au mois de janvier 2017.

Les taux étatiques de la plupart des pays se sont détendus dans ce climat d'amélioration généralisée, à commencer par les OAT françaises qui ont bénéficié de l'effet Macron. Il en va de même pour les taux italiens qui ont légèrement baissé. Etant donné le contexte espagnol, les taux ont, par contre, connu plus de volatilité au cours du dernier semestre 2017 pour revenir en fin d'année à leur niveau de janvier 2017.

Ces performances s'expliquent par un environnement particulièrement favorable : croissance économique, bénéfiques des entreprises bien orientés et persistance de faibles taux d'intérêt. Dans ces conditions, il y a peu d'alternatives plus intéressantes que les actions.

D'un point de vue économique, l'année 2018 s'annonce dans la ligne de 2017 : la croissance est solide, synchronisée et peu volatile. La croissance en zone Euro tourne actuellement autour de 2,5 %. Dans ces conditions, 2018 devrait voir

la fin du soutien massif des Banques Centrales qui commenceront à réduire leurs politiques accommodantes.

Les conditions financières et économiques restent très favorables, même si un certain nombre d'actifs commencent à être surévalués (crédit, actions américaines).

1.2. Événements majeurs en 2017

Après l'introduction de Solvabilité II en 2016, l'année 2017 s'est caractérisée par la préparation et la mise en conformité à de nouvelles législations destinées à protéger le consommateur et à lutter contre le blanchiment d'argent.

La législation Priips nécessitait d'établir pour le 1^{er} janvier 2018 de nouvelles fiches d'informations réglementaires (appelées « KID » pour Key Information Document) pour certains de nos produits d'assurance vie pour particuliers. Ces documents sont disponibles sur notre site internet et transmis depuis lors à chaque particulier qui souscrit à ces produits.

En vigueur le 25 mai 2018, la nouvelle

législation sur la protection des données (appelée GDPR pour General Data Protection Regulation) nécessite beaucoup de préparation. Dans cette perspective, depuis l'été 2017, un Data Protection Officer a été désigné, conformément à la nouvelle législation.

Enfin, les exigences en matière d'anti-blanchiment se sont également renforcées avec l'entrée en vigueur de la loi du 18 septembre 2017.

Dans ce contexte de plus en plus réglementé, Integrale lance son tout premier produit branche 23 pour particuliers.

Son nom « Perspective » a été choisi pour mettre en évidence son objectif de rendements attrayants dans un environnement économique de taux bas.

Le premier support est dédié entièrement à l'activité immobilière dans laquelle Integrale a acquis une très grande expérience depuis 40 ans. Cette expérience a été primée en 2017 par l'obtention du prix IPE Awards Real Estate pour la Belgique et la France. Depuis le 28 juin 2017, les particuliers peuvent souscrire à ce produit qui aura comme caractéristique, à terme, de ne pas être composé de sociétés immobilières cotées en bourse et donc de subir une volatilité moindre que celle des marchés financiers.

Integrale a également complété son offre de branche 23 dans les assurances de groupe et notamment dans les engagements individuels de pension.

Un nouveau partenariat !

2017 fut également l'occasion pour Integrale de nouer un partenariat avec l'ASBL AFER Europe (28.000 adhérents) qui souscrit aux mêmes valeurs fondamentales qu'Integrale, à savoir la maîtrise des frais de gestion, l'octroi d'un rendement concurrentiel, la qualité de ses services, la transparence et la participation des membres ou affiliés à la gestion.

1.3. Personnel

Les effectifs d'Integrale évoluent conformément au plan prévisionnel d'engagements qui répond à plusieurs objectifs : faire face à une charge de travail en constante augmentation, poursuivre la mise en œuvre de la démarche Solvabilité II et garantir la continuité de l'entreprise en tenant compte de la pyramide des âges, tout en maintenant un service de qualité et une bonne maîtrise des frais généraux.

A la fin de l'exercice 2017, Integrale comptait 109 personnes physiques, soit 100,1 équivalents temps-plein.

Au niveau d'Integrale et de ses filiales belges, nous sommes passés de 124 à 139 personnes physiques entre fin 2016 et fin 2017 dans un contexte de recrutement difficile. Cela a concerné tous les départements : commercial, gestion, juridique, compliance, gestion des risques, comptabilité,... et les ressources humaines avec l'engagement d'une nouvelle responsable RH.

1.4. Gestion des risques

Selon la circulaire NBB_2016_31 relative aux « attentes prudentielles de la Banque nationale de Belgique en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance », la fonction de Gestion des risques aide le Conseil d'administration, le Comité de direction et les autres fonctions à mettre efficacement en œuvre le système de gestion des risques.

Le système de gestion des risques est un système comportant :

1. une stratégie de gestion des risques clairement définie, qui soit cohérente avec la stratégie globale de l'entreprise. Les objectifs et les principes fondamentaux de cette stratégie, les limites approuvées de tolérance au risque et la répartition des responsabilités entre toutes les activités de l'entreprise sont consignés par écrit ;
2. une procédure clairement définie en ce qui concerne le processus de prise de décision ;
3. des politiques écrites qui définissent et catégorisent effectivement par type les risques importants auxquels l'entreprise est exposée, et en indiquent les limites approuvées de tolérance au risque. Ces politiques mettent en œuvre la stratégie de l'entreprise en matière de risque, prévoient des mécanismes de contrôle et tiennent compte de la nature, de l'étendue et de l'horizon temporel des activités, ainsi que des risques qui y sont liés ;
4. des procédures et processus de reporting garantissant que les informations relatives aux risques importants auxquels l'entreprise est exposée et à l'efficacité du système de gestion des risques sont activement suivies et analysées et, si nécessaire, que les modifications appropriées sont apportées au système.

L'objectif final est d'identifier, évaluer, gérer et suivre les risques auxquels les entreprises d'assurance sont ou pourraient être exposées.

Le système de gestion des risques couvre les domaines suivants :

1. souscription et provisionnement ;
2. la gestion actif-passif (asset-liability management, ALM) ;
3. les investissements, en particulier dans les instruments dérivés et engagements similaires ;
4. la gestion du risque de liquidité ;
5. la gestion du risque opérationnel ;
6. la réassurance et les autres techniques d'atténuation du risque.

Dans le cadre de son système de gestion des risques, l'entreprise d'assurance procède à une évaluation interne des risques et de la solvabilité (« Own Risk and Solvency Assessment » ou « ORSA »).

Cette évaluation porte au moins sur les éléments suivants :

1. le besoin global de solvabilité, compte tenu du profil de risque spécifique ainsi que des limites générales de la tolérance au risque et de la stratégie de l'entreprise, approuvées par le Conseil d'administration et le Comité de direction ;
2. le respect permanent des exigences de capital prévues et des exigences concernant les provisions techniques ;
3. la mesure dans laquelle le profil de risque de l'entreprise s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis, qu'il soit calculé à l'aide de la formule standard ou en recourant à un modèle interne, partiel ou intégral.

Dans l'ORSA, les deux plus grands risques identifiés sont :

- Risque de hausse de spread : le risque d'une perte qui résulte d'une remontée des spreads et de l'impossibilité de constituer assez de fonds propres pour faire face à la solvabilité de l'entreprise.
- Risque de baisse des taux d'intérêt : le risque d'une perte qui résulte d'une baisse des taux d'intérêt et de ne pas être en mesure de constituer assez de fonds propres pour faire face à la solvabilité de l'entreprise.

Il importe également que les risques soient correctement communiqués, que ce soit auprès de l'autorité prudentielle ou auprès du grand public. Ce reporting est d'une part quantitatif (QRTs = Quantitative Reporting Template) et d'autre part qualitatif (RSR et SFCR). Le Regular Supervisory Report (RSR) est à destination de la Banque Nationale de Belgique et le Solvency & Financial Capital Report (SFCR) est à destination du grand public. L'objectif de ces rapports narratifs est de commenter les résultats chiffrés présentés dans les QRTs.

1.5. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2017

1.5.1. Évaluation des actifs

Le portefeuille d'actifs de placement s'élève à € 3.519,55 millions et présente une plus-value latente nette globale de € 259,64 millions.

Règles d'évaluation

Le Conseil d'administration et, en particulier le Comité d'audit, veillent à ce que les règles d'évaluation soient toujours adéquates, pertinentes, fiables et respectées, compte tenu de l'évolution des affaires et des marchés financiers.

Portefeuille Obligataire

En date du 31 décembre 2017, le portefeuille obligataire affichait une plus-value de € 16,2 millions.

Portefeuille EMTN indexé sur l'EuroStoxx50

Des remboursements anticipés de nombreux de nos produits EMTN indexés sur l'EuroStoxx50 ont été constatés.

La provision constituée en 2011 et relative à ces produits a été reprise à concurrence de € 3,65 millions en 2017 conformément au plan établi.

Obligations Corporate

Integrale a souscrit à plusieurs emprunts privés émis par des entreprises belges et européennes dans le respect des critères et limites d'investissement fixés par le Conseil d'administration.

Les investissements dans ce type d'obligations affichent une plus-value latente de près de € 29,18 millions.

Portefeuille Actions et autres titres à revenu variable

Au cours de l'exercice 2017, des investissements pour un montant de l'ordre de € 250,89 millions ont été réalisés dans des fonds communs de placement (fonds crédit, fonds de dette d'infrastructure, fonds

d'obligations convertibles), distribuant pour la plupart des coupons annuels.

Au terme de l'exercice, cette partie du portefeuille présente des plus-values latentes pour un montant de € 2,84 millions.

Portefeuille Immobilier

Au cours de l'année 2017, Integrale a poursuivi ses investissements immobiliers en recherchant qualité et rendement attractif. Ceci a conduit à l'acquisition de nouvelles filiales immobilières, dont il sera question dans un point spécifique de ce rapport.

1.5.2. Évaluation du passif

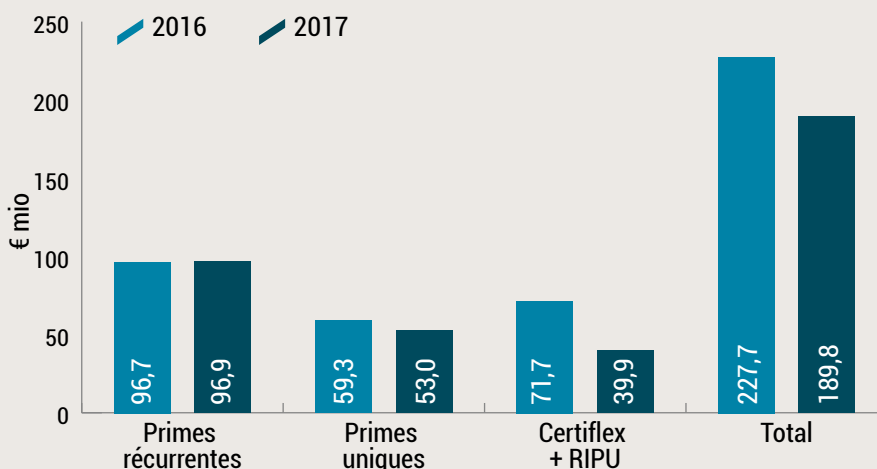
Capitaux propres

Le poste des capitaux propres reprend le capital souscrit par les actionnaires lors du passage en société anonyme.

Provisions techniques

Les provisions techniques s'élèvent à € 3.263,0 millions dont un montant de € 3.033,5 millions relatif aux provisions techniques d'assurance vie en croissance de 3,8 % par rapport à fin 2016 et un montant de € 206,9 millions relatif au fonds de réserve.

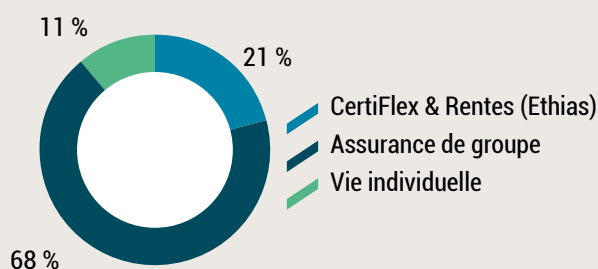
1.5.3 Chiffre d'affaires



Comparaison Encaissements 2017 / 2016

en millions d'€		2017	2016
Assurance de groupe	Salariés	83,6	86,0
	Indépendants	13,0	11,3
	Secteurs	26,4	25,7
	Prépensions	0,6	1,2
	FF et structures d'accueil	5,4	8,5
	Total	129,0	132,8
Vie individuelle	785 et 786 et Rentes et Branche 23	15,6	14,8
	Transferts de réserves	5,3	8,5
	Total	20,9	23,3
Via partenaire Ethias	CertiFlex et Rentes	39,9	71,7
TOTAL		189,8	227,7

- Le chiffre d'affaires de 2017 s'élève à € 189,8 millions, soit une diminution de 16,6% par rapport à 2016.
- Dans le contexte économique actuel et avec la persistance des taux faibles, la forte chute des primes uniques était attendue. Elle s'est surtout matérialisée dans les transferts de réserves, dans les dotations aux fonds de financement et aux structures d'accueil, dans les régimes de prépensions et dans le secteur des assurances vie individuelles avec taux garanti (CertiFlex, 785, 786 et les produits de rentes).
- Les primes récurrentes se sont, par contre, maintenues au même niveau que l'an passé grâce notamment aux régimes sectoriels.
- Les bonnes surprises ont été observées dans les encaissements des indépendants (+15,5%) et dans le nouveau produit de branche 23 (Perspective Immo) qui, sur quelques mois, a dépassé les € 7 millions.



Fin 2017, les assurances de groupe représentaient 68 % du chiffre d'affaires.

Les primes du produit CertiFlex et des rentes commercialisées par notre partenaire Ethias représentent 21 % des primes totales et les assurances vie individuelles d'Integrale 11 %.

De 2016 à 2017, le nombre d'affiliés est passé de 152.647 à 157.064 et le nombre d'entreprises clientes a augmenté de 5.476 à 5.627.

1.5.4. Résultats financiers

Les produits financiers atteignent un montant de € 141,12 millions par rapport à € 310,26 millions en 2016. Le montant des plus-values réalisées, qui sont

par nature non-récurrentes, sur les actifs de placement s'élève à € 22,51 millions contre € 124,19 millions en 2016.

L'application des règles d'évaluation a amené à comptabiliser en 2017 des corrections de valeur de € 2,39 millions (€ 3,22 millions en 2016) alors que des reprises de correction de valeur sur placements ont été enregistrées pour un montant de € 4,81 millions (€ 6,38 millions en 2016). Les opérations sur titres à revenu fixe, sur titres à revenu variable et sur instruments dérivés ont dégagé une moins-value de € 0,64 million (€ 10,92 millions en 2016).

Outre ces réductions de valeur, rappelons que le solde de la provision pour aléas

financiers s'élève à € 1,19 million et concerne les Euro Medium Term notes (EMTN), indexé sur l'Eurostoxx 50.

Pour rappel, l'article 34 sexies §5, 1° de l'arrêté royal du 17 novembre 1994, tel que modifié au premier juin 2016, relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances, prévoit la constitution d'une provision complémentaire lorsque le taux d'intérêt garanti dépasse de plus de 0,1 % (10 points de base) le taux d'intérêt moyen sur les 5 dernières années des OLO à 10 ans (le « taux pivot»). Integrale SA a été dispensée par la Banque nationale de Belgique de constituer la provision complémentaire relative à l'exercice 2017.

Le résultat opérationnel de l'exercice toutes branches confondues, avant octroi d'une participation bénéficiaire, s'élève à € 24,66 millions.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale d'accorder sur les contrats, pour cette année, un rendement complémentaire de 0,40 % pour les contrats au taux garanti de 1,60 % et de 1,25 % pour les contrats au taux garanti de 0,75 %, ce qui porte le rendement net global pour nos affiliés à 2,00 % au minimum. Ainsi, Integrale assurera un rendement moyen pondéré net de 3,16 % pour le portefeuille classique. Pour les produits CertiFlex, le rendement net minimum global proposé sera de 1,75 %, après prélèvement d'un montant de € 0,43 million au sein du fonds pour dotations futures.

Le résultat du compte technique vie s'élève à € 21,71 millions après participation bénéficiaire.

Quant au ratio des frais généraux, il fait l'objet d'un suivi constant : pour cet exercice, le rapport entre les frais de gestion (hors éléments exceptionnels liés principalement aux travaux complémentaires liés à Solvabilité II) et les actifs sous gestion de 0,40 % reste en ligne avec notre objectif de maîtrise des frais généraux ; il est de 0,45 % en prenant en considération les frais exceptionnels.

Le maintien de ce ratio à ce niveau favorable est d'autant plus important que les taux d'intérêt demeurent historiquement bas.

Le total du bilan s'élève à € 3.692 millions au 31 décembre 2017, contre € 3.533 millions à la clôture de l'exercice précédent.

1.5.5. Situation Solvency II au 31/12/2017

Au 31/12/2017, le Solvency II ratio SCR est supérieur à 100 %

1.5.6. Approbation des comptes

Le Conseil d'administration soumet les comptes à l'Assemblée générale :

- Le total du bilan s'élève à € 3.691.670.635.
- Les fonds propres (après affectation) s'élèvent à € 160.111.557.
- Le fonds de réserve s'élève à € 206.895.605.
- Les provisions techniques s'élèvent à € 3.263.030.496, y compris le fonds de réserve. Le rendement net pour

les produits hors CertiFlex est de minimum 2,00 %, après octroi d'une participation bénéficiaire pour un montant de € 2.478.945.

- Le rendement net pour les produits CertiFlex est de 1,75 %, après octroi d'une participation bénéficiaire pour un montant de € 782.782.
- Le solde du résultat sera affecté à la réserve légale pour un montant de € 1.106.303, le total de la réserve légale s'élèvera après affectation à € 1.261.232 et au bénéfice reporté pour un montant de € 20.602.648 portant ainsi le montant total du bénéfice reporté à € 23.546.302.

2. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Afin de renforcer les fonds propres de la société, une augmentation de capital a été réalisée en date du 28 mars 2018. Cette augmentation de capital a été effectuée exclusivement par notre actionnaire majoritaire Nethys et s'élève à € 165.647.350 dont € 16.700.000 en nature et € 148.947.350 en espèces.

Cette augmentation de capital permet de renforcer considérablement notre Solvency II ratio; il dépassera largement l'appétence y relative fixée à 135 % dans le « Risk Appetite Statement ».

Jusqu'au jour de l'arrêt des comptes, le Conseil d'administration a suivi l'évolution des marchés de manière très attentive et a tenu compte de cette situation. En particulier, le Conseil a veillé à l'adéquation des règles d'évaluation à la situation actuelle des marchés.

3. Circonstances susceptibles d'avoir une influence sur le développement de la société

Une augmentation de capital complémentaire en espèces pour un montant de € 15 millions est également prévue le 7 mai 2018 et sera souscrite en totalité par notre actionnaire Apicil Prévoyance.

Les augmentations de capital susmentionnées sont de matière à avoir une influence notable sur le développement de la société.

4. Activités en matière de recherche et développement – perspectives et orientations stratégiques

Les orientations stratégiques continuent à se focaliser sur les grands défis à venir, à savoir :

- se conformer aux nouvelles législations relatives à la protection des consommateurs et à la lutte contre le blanchiment d'argent
- maintenir une croissance des encaissements récurrents, et
- continuer à obtenir des rendements intéressants de nos actifs vu la persistance des taux d'intérêt à un niveau historiquement bas.

Dans ce contexte difficile du marché de l'assurance vie, une offre plus diversifiée en branche 23 sera notre priorité pour les produits d'assurance de groupe, tant en capitalisation collective qu'en capitalisation individuelle (pour les EIP et les indépendants). Après le premier support dans l'immobilier, le produit Perspective devrait voir la venue en 2018 d'un deuxième support de branche 23, multi-assets cette fois.

Enfin, une attention particulière sera donnée aux indépendants avec notamment les mesures prises par le gouvernement pour les indépendants en personne physique.

Toutes les démarches de recherche et de développement d'Integrale soutiennent ces orientations stratégiques.

5. Filiales et participations

5.1. Integrale Insurance Services (IIServices) s.a.

Constituée en mars 2008, en partenariat avec Ogeo Fund, IIServices propose à des entreprises d'assurance belges et étrangères, ainsi qu'aux organismes de financement de pension, tant du secteur public que du secteur privé, une palette de services tels que des prestations d'audit interne, des services actuariels et d'études ALM, d'actuaire désigné, de comptabilité et de reporting financiers ou encore de compliance.

Rappelons que cette filiale a obtenu la certification ISAE 3402 de type 2, attestant de la maîtrise et de la qualité des services offerts.

La complexité grandissante de la gestion des organismes de pension, liée aux nouvelles exigences légales et réglementaires, a donné de nombreuses occasions à IIServices de valoriser son savoir-faire dans la gestion d'engagements de pension.

Le chiffre d'affaires pour l'année 2017 est de € 1.595.334 contre € 1.450.329 en 2016 et € 1.439.390 en 2015.

Le total du bilan est de € 11.800.981 au 31 décembre 2017 contre € 11.762.081 en 2016.

En 2017, IIServices présente une perte de l'exercice de € 300.963 contre un bénéfice de € 390.025 en 2016. La baisse du résultat est principalement liée à l'augmentation du personnel en 2017 (24,50 ETP au 31 décembre 2017 contre 18,70 ETP au 31 décembre 2016) ainsi qu'à un manque d'opportunités d'investissements présentant un risque relativement faible avec un rendement attrayant.

5.2. Integrale Immo Management s.a.

Integrale Immo Management s.a. a pour objet social la gestion du portefeuille immobilier d'Integrale et l'acquisition de biens immobiliers en vue de la location et d'opérations de leasing immobilier.

L'exercice 2017 de cette société s'est clôturé par un gain de € 146.410 par rapport à une perte de € 12.977.899,08 pour l'exercice 2016.

En 2016, la perte importante est expliquée par un refinancement de la dette auprès d'un organisme financier afin de pouvoir bénéficier des taux bas actuels. Ce refinancement avait induit une indemnité de remploi qui a entraîné une perte importante sur l'exercice.

5.3. Ariane Building s.a.

Le chiffre d'affaires, pour l'année 2017, s'élève à € 1,88 million contre € 1,18 million en 2016.

Cette filiale enregistre en 2017 un bénéfice de € 8.328.606 contre une perte € 2.277.791 en 2016.

Son pied de bilan au 31 décembre 2017 est de € 35,2 millions contre € 24,0 millions en 2016.

Fin 2017, le taux d'occupation de l'immeuble détenu dans cette société est de 86,56 % contre 56,02 % en 2016. Des investissements et aménagements importants ont été effectués dans l'immeuble en 2017.

Précédemment, le Conseil d'administration de notre filiale Ariane Building s.a. procédait à l'évaluation de l'immeuble que cette société détient en appliquant la méthode du « discounted cash-flow ».

Au cours de cet exercice, l'immeuble détenu par Ariane Building s.a. a fait l'objet d'une évaluation par un expert indépendant. Cette évaluation démontre que la valeur de marché de l'immeuble est largement supérieure à sa valeur comptable. Compte tenu de cette valorisation par l'expert indépendant, le Conseil d'administration d'Ariane Building SA a décidé de procéder à une reprise d'une partie de l'amortissement exceptionnel comptabilisé qui ne s'avère plus justifié. Cet ajustement explique en majeure partie le bénéfice de l'exercice.

5.4. Filiales constituées ou acquises en 2017

CAROLEASE 12 s.p.r.l., société immobilière dont 99,46 % des parts ont été acquises par Integrale en mars 2017. Le solde des parts est détenu par Integrale Immo Management. Le montant de la participation Integrale s'élève à € 4.334.766,24. Cette société possède un immeuble à Machelen et a conclu un contrat de leasing avec la société Athlon Car Lease Belgium n.v. jusqu'en juin 2030.

STODIEK PROPCO I s.r.l., STODIEK PROPCO II s.r.l. et STODIEK PROPCO III s.r.l., sociétés immobilières de droit luxembourgeois acquises en avril 2017 dont 90 % des parts sont détenues par Integrale pour un montant respectivement de € 4.714.644,12, € 4.197.662,26 et € 2.844.387,79. Ces sociétés possèdent des immeubles de bureaux situés route d'Esch à Luxembourg dont le locataire est l'Union Européenne.

6. Fonctions de contrôle & intérêts opposés des Administrateurs

6.1. Contrôle interne

Comme le prévoit la circulaire NBB_2016_31 relative aux « attentes prudentielles de la Banque nationale de Belgique en matière de système

de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance », Integrale dispose d'un dispositif en vue de garantir une gestion efficace et prudente de ses activités. Le contrôle interne mis en place au sein d'Integrale ainsi que son efficacité font l'objet de rapports validés par le Conseil d'administration et adressés à la Banque Nationale de Belgique.

Un self-assessment « data quality » a été réalisé par notre Data Quality Officer fin 2017-début 2018. Les efforts importants sont à poursuivre dans la finalisation et la documentation de certains processus du traitement des données. Un plan d'actions, validé par le Conseil d'administration, a été mis en place. Le suivi de ce plan d'actions est à réaliser par le Comité d'audit.

6.2. Fonction actuarielle

La circulaire NBB_2016_31 relative aux « attentes prudentielles de la Banque nationale de Belgique en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance », prévoit la possibilité de sous-traiter la fonction actuarielle. C'est le choix qu'a fait Integrale en sous-traitant la fonction actuarielle auprès de Jan De Roeck de la compagnie WillisTowersWatson. Integrale a désigné le CRO comme interlocuteur privilégié de la fonction actuarielle.

6.3. Compliance

La fonction compliance doit veiller au respect des règles légales et réglementaires d'intégrité et de conduite qui s'appliquent à Integrale. Les règles visées sont reprises dans la charte compliance conformément à la circulaire NBB_2012_14. La vérification de la conformité est organisée comme suite : détermination de l'inventaire des normes qui entrent dans son domaine de travail, analyse de ces normes basée sur le risque, vérification de procédures en place par rapport aux exigences normatives, formulation d'éventuelles recommandations et suivi de l'implémentation de celles-ci tenant compte du principe « comply or explain », monitoring et testing, sensibilisation des membres du personnel aux matières « compliance ».

De plus, la circulaire NBB_2016_31 relative aux « attentes prudentielles de la Banque nationale de Belgique en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance », attend de la fonction compliance d'une part de lister les politiques requises par la directive Solvabilité II et de veiller au respect, par

ces politiques, de la structure imposée par la Banque Nationale de Belgique, et, d'autre part, de veiller à la cohérence des différents reportings en matière d'actionariat, structure de gestion, fit & proper, incompatibilités des mandats, crédits et assurances aux dirigeants, fonctions de contrôle indépendantes, rémunération, conflits d'intérêts et sous-traitance.

6.4. Audit interne

L'audit interne exerce de manière indépendante et permanente la revue des différentes activités de l'organisation afin de s'assurer de l'adéquation des processus de gestion des risques, de gouvernance d'entreprise et de contrôle interne mis en place. Il communique, le cas échéant, des recommandations spécifiques afin d'améliorer le contrôle au sens large. Dans l'exécution de ses missions, il agit en tant que troisième ligne de défense dans la gestion des risques opérationnels.

Il conduit ses travaux en conformité avec le Code de déontologie de l'Institut des Auditeurs Internes, les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne ainsi que les avis et circulaires émis par l'autorité de contrôle, et, notamment, la circulaire NBB_2016_31 relative aux « attentes prudentielles de la Banque nationale de Belgique en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance », et la circulaire NBB_2015_21 concernant le « contrôle interne et la fonction d'audit interne ».

L'Audit interne dépend du Comité d'audit et lui rapporte les conclusions des missions menées et l'avancement des missions en cours. L'ensemble des activités à auditer est intégré dans un plan pluriannuel dont sont extraites les missions à réaliser annuellement. Si les circonstances l'exigent, des missions additionnelles ponctuelles peuvent être ajoutées à la demande du Comité d'audit, du Comité de direction ou de l'audit interne lui-même.

Les rapports d'audit sont transmis aux audités, à la Direction (dont la Chief Risk Officer) et à l'auditeur externe. Une copie des rapports est déposée sur l'intranet de la société où elle peut être consultée par l'ensemble des Administrateurs.

Un suivi périodique de la mise en place des recommandations est effectué et l'avancement des actions correctives est communiqué à la Direction et au Comité d'audit.

6.5. Intérêts opposés des Administrateurs

Durant l'exercice, aucun Administrateur n'a eu, directement ou indirectement, un intérêt de nature patrimoniale opposé à une décision ou à une opération relevant du Conseil d'administration.

7. Utilisation d'instruments financiers dérivés

Integrale a eu recours à des instruments dérivés, principalement dans une optique de couverture. Au cours de l'exercice 2017, des couvertures ont été mises en place par le biais de contrats à terme (future) et d'achat d'options (put spread) afin de nous prémunir d'un élargissement des spreads sur les obligations étatiques italiennes. Ces positions ont été clôturées lors du troisième trimestre 2017.

Integrale dispose également de positions ouvertes sur des swaps d'inflation. Ceux-ci permettent de couvrir le risque d'inflation sur le paiement de portefeuilles de rentes de prépension.

Un swap de devises a également été mis en place afin de nous prémunir des fluctuations du cours CHF dans le cadre de paiements d'intérêts sur l'emprunt subordonné coté.

Enfin, des positions sont également ouvertes sur des equity swaps mis en place afin de générer du rendement complémentaire.

8. Compétences et indépendance du Comité d'audit et du Comité des risques

8.1. Compétences et indépendance du Comité d'audit

Compte tenu de leur expérience, les membres du Comité d'audit disposent de compétences en matière de finances, de comptabilité et d'audit, ainsi que dans le domaine de l'assurance vie. Les Administrateurs d'Integrale membres du Comité d'audit ont collégalement une expérience probante.

8.2. Compétences et indépendance du Comité des risques

Compte tenu de leur expérience, les membres du Comité des risques disposent de compétences en matière de gestion des risques ainsi que dans le domaine de l'assurance vie.

Les Administrateurs d'Integrale membres du Comité des risques ont collégalement une expérience probante.

9. Remerciements

Nous transmettons nos plus sincères remerciements à nos entreprises clientes, à nos affiliés ainsi qu'à nos partenaires pour la confiance qu'ils nous témoignent depuis toujours. 2017 fut à nouveau une année difficile, mais nous avons continué à construire et à bâtir des bases solides pour maintenir le cap. Nous remercions également nos actionnaires qui croient en notre modèle et en notre capacité à produire de la valeur. Enfin, un tout grand merci à nos collaborateurs pour leur implication, leur motivation, leur enthousiasme et leur créativité. Sans eux, rien ne serait possible.

Ensemble, nous avons une fois de plus démontré que nous restons fidèles à nos valeurs et que nous pouvons envisager l'avenir sereinement, convaincus d'avoir pris les mesures adéquates pour relever les défis qui nous attendent dans le meilleur intérêt de nos affiliés.

[Le Conseil d'administration](#)